

Côte d'Ivoire: réintroduction du visa pour se rendre au Maroc afin d'enrayer l'immigration illégale

16.08.2024 Côte d'Ivoire: réintroduction du visa pour se rendre au Maroc afin d'enrayer l'immigration illégale

À compter du 1er septembre prochain, les ressortissants ivoiriens sont tenus de détenir un visa pour rentrer au Maroc. Une décision prise de concert par les autorités des deux pays. La mesure va durer deux ans. Le but est de lutter contre la migration irrégulière. Le royaume chérifien est l'un des points de transit de milliers de migrants africains qui tentent de rallier les côtes méditerranéennes.

Sur 14 800 migrants arrivés à Lampedusa se présentant comme citoyens de la Côte d'Ivoire, seules quelques dizaines d'entre eux ont été confirmés comme tels. C'est ce qui ressort d'une opération conjointe de profilage menée par les autorités ivoiriennes et marocaines.

Des chiffres qui révèlent l'existence « de réseaux parfaitement organisés, disposant de spécimens de faux passeports et des cachets contrefaits », indique le communiqué du ministère ivoirien des Affaires étrangères.

Le visa comme seule solution avancée

La réinstauration du visa d'entrée au **Maroc** pour tous les détenteurs de passeports ordinaires ivoiriens, permettra « *d'assécher les sources d'approvisionnement des réseaux de faussaires, en renforçant, ipso-facto, la crédibilité du passeport ivoirien et la sécurité nationale* », souligne le document.

La mesure va durer une période exceptionnelle de deux ans. Cependant, ne sont pas concernés : les citoyens marocains désireux de se rendre en Côte d'Ivoire, les Ivoiriens détenteurs de passeports diplomatiques ou de service, ainsi que les bénéficiaires de visas Schengen, des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique ou du Canada.

Source

: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240815-c%C3%B4te-d-ivoire-r%C3%A9introduction-du-visa-pour-se-rendre-au-maroc-afin-d-enrayer-l-immigration-ill%C3%A9gale>